



Association des Parents du Collège Saint-Barthélemy Assemblée Générale du 15 Janvier 2018

Présents : Bernard de Bournonville, Annick Houbrechts, Giuseppe Varisano, Ingrid Quobion, Angelo Santoro, Amalia De Lorenzi, Pierre Colpin, Cyril Coune, Abdelghani Boulaïch, Messan Abbevi, Ugo Ceccato

Excusés : Olivier de Saint-Georges, Lionel et Cindy Depireux, Eléonore Dayez

Rapporteur : Annick Houbrechts

Ordre du jour :

1. Présentation des membres du Bureau
2. Compte rendu de l'année 2017 et de l'action de l'AP au sein du collège (Rapport d'activités)
3. Approbation des comptes 2017 et décharge
4. Approbation du nouveau ROI
5. Projets pour l'année 2018

L'Assemblée Générale débute à 20h15.

1. Présentation des membres du Bureau :

Sont présents :

- pour le Bureau : Bernard de Bournonville (Président), Annick Houbrechts (Secrétaire), Giuseppe Varisano (Trésorier), Ingrid Quobion, Angelo Santoro, Amalia De Lorenzi, Pierre Colpin, Cyril Coune, Abdel Boulaïch ;
- pour les Parents : Messan Abbevi ;
- pour la Direction : Ugo Ceccato.

Annick informe qu'Olivier ne participera plus, sauf exception, aux réunions du Bureau.

2. Compte rendu de l'année 2017 et de l'action de l'AP au sein du collège (Rapport d'activités)

Le rapport d'activités, repris en annexe 1, est présenté Bernard.

Pierre relève le faible nombre de parents présents à l'Assemblée Générale, ce qui traduit le manque de visibilité de l'AP et de ses actions et, peut-être, le manque d'adhésion aux objectifs de l'AP.

Bernard rappelle que le faible taux de participation est récurrent. Le sondage lancé en 2017 a pour objectif de mieux identifier les attentes des parents quant aux rôles et aux activités de l'AP, et par conséquent, de susciter une implication plus importante. La proposition du nouveau ROI s'inscrit également dans cette démarche.

Pierre suggère de ne plus présenter les activités de l'AP de manière chronologique, mais de les structurer par bénéficiaires (institution / niveaux 1-2 / niveau 3-4) afin de mieux faire ressortir les priorités ciblées par le Bureau. Ces priorités pourraient par ailleurs se rattacher à des missions spécifiques, décrites dans le ROI. Ce serait une façon de structurer la communication de l'AP pour la rendre plus lisible encore.

Se pose donc la question de « Comment structurer le rapport d'activités 2018 ? Que mettre en avant » ?

Mr. Ceccato souligne l'importance de la participation de représentants de l'AP au Conseil de Participation (2 par an), qui n'apparaît pas dans le rapport. L'AP est également le relais pour informer en priorité de nouvelles relatives à l'éducation des enfants (ex : pacte d'excellence). Bernard ajoutera ces éléments dans le rapport.

Il est proposé, et accepté, d'organiser le rapport d'activités 2018 suivant les trois types de missions de l'AP (voir ROI en annexe 2) :

- Mission décrétable (ou institutionnelle) : par ex, présence active au Conseil de Participation ;
- Mission culturelle : par ex, conférences ;
- Mission sociale : par, relais des questions individuelles des parents, soutien financier au tutorat ;

et de les y présenter selon leur degré de priorité.

3. Approbation des comptes 2017 et décharge :

Giuseppe présente les comptes 2017.

Les rentrées financières sont constituées par la cotisation des parents (1308, 00 euros en 2017) et la vente de fleurs lors de la fête du collège (bénéfice pour 2017 : 403,00 euros). Les autres postes représentent des frais.

Se pose dès lors la question du financement des activités à moyen terme. Cette réflexion devra être menée en 2018.

Les comptes sont approuvés et décharge est accordée au Trésorier.

La présentation des comptes soulève également la question de la transmission et/ou circulation des demandes de participation financière de l'AP à certaines activités du Collège (ex : soutien au tutorat). Pour une efficacité optimale, il est décidé, que :

- les demandes seront désormais adressées à Bernard ET à Giuseppe ;
- Un plan budgétaire serait confectionné, afin de faire ressortir les priorités de l'AP en termes de participation financière et d'anticiper les dépenses à moyen terme.

4. Approbation du nouveau ROI :

Pierre rappelle que l'AP est une « association de fait » et présente la proposition du nouveau ROI. Celui est structuré selon :

- But de l'AP
- Missions de l'AP :
- Tâches de l'AP, mode de fonctionnement et de communication

La proposition de ROI est approuvée, moyennant quelques modifications mineures. Il est par ailleurs confirmé qu'à ce stade, un poste de vice-président n'est pas nécessaire.

La version finale du ROI est jointe en annexe du présent document (annexe [2](#)).

5. Projets pour l'année 2018 :

- Mode de fonctionnement 2018 :

Le travail en sous-groupes (ou groupes de travail « GT ») testé en début d'année est approuvé par tous. Il permet une certaine flexibilité dans l'implication de chacun, en fonction de ses disponibilités, de ses compétences, et de ses affinités pour certaines activités.

Ce mode de fonctionnement sera donc poursuivi en 2018.

- Analyse du sondage réalisé en 2017 :

Mr. Ceccato confirme que le sondage a bien été envoyé le 14 décembre 2017 à tous les parents disposant d'une adresse e-mail, en ce compris les parents des élèves de 1-2 et 5-6.

163 réponses ont été enregistrées. Angelo en présentera une analyse détaillée au Bureau du 19 février.

- Plus d'adhésion et de mobilisation des parents

Cette réflexion passe par une meilleure visibilité de l'AP, à travers une meilleure communication.

Pierre et Angelo soulignent l'importance d'un site web adapté, et d'une bonne utilisation des réseaux sociaux.

Ingrid propose d'entamer une réflexion sur la possibilité de mobiliser ponctuellement les parents qui ne sont pas présents aux réunions mensuelles, mais qui souhaiteraient donner un coup de main lors d'activités précises (ex : fête du collège, soirée des rhétos).

S'engage une discussion sur l'envoi systématique, à tous les membres, de l'ordre du jour des réunions accompagné du PV de la réunion précédente. Cet envoi permettrait d'une part, de maintenir les parents au courant des activités de l'AP, et d'autre part, de les inviter à la réunion mensuelle. C'est peut-être un moyen de susciter de nouvelles « vocations ».

Il y a consensus sur l'envoi d'un mail mensuel, mais son contenu doit encore être défini.

Pour la convocation à l'AG annuelle, Amalia suggère, en plus d'une invitation par courriel, de remettre un courrier personnel aux membres. L'envoi du rapport d'activités appuierait également le fait que les parents ont une place à prendre et un rôle à jouer au sein de l'AP.

Question ? Comment cibler uniquement les parents membres ? Possible via le collège ?

⇒ Constitution d'un GT « Information parents » : Ingrid, Amalia, Cyril, Annick

- Contenu et format des conférences organisées par l'AP

Bernard et Pierre proposent d'envisager les conférences selon deux angles :

- Format traditionnel : un orateur externe abordant une thématique susceptible d'intéresser les parents, les élèves, et les professeurs ;
- Evènement co-construit avec le collège : une thématique TRANSVERSALE en ligne avec le projet pédagogique du collège ferait l'objet d'une conférence/débat organisée par les élèves de 5^{ème} et 6^{èmes}, qui devraient également réaliser un travail de conclusion. Cette formule, soutenue par la Direction, sera examinée avec le responsable du niveau 5-6 (Mr. Ledain).

L'AG est clôturée à 22.00 h.

Annexe 1

Rapport d'activités 2017

Participation au Conseil de Participation (mai et octobre 2017)

Conférence (14 février 2017) : M. Olivier Bogaert, Commissaire à la Computer Crime Unit sur le sujet des réseaux sociaux - Facebook, Twitter,... Tout le monde y est. Mais qui connaît vraiment les dangers ? Dangers pour les adultes et les enfants ? Droits à l'image ? Arnaques ? Participation importante et retour positif.

Participation à la fête du collège (6 mai 2017) :

- Vente de fleurs pour financer les activités de l'AP
 - Approximativement, 700 euros de commande pour environ 350 euros de bénéfice.
 - Beau succès malgré les petits soucis de diffusion.
 - Suggestions pour les prochaines éditions:
 - Commander plus de fleurs pour un 2nd stand, en commande extra, pour des personnes qui n'ont pas commandé. Bernadette rappelle que cette démarche avait été abandonnée car Florabel ne reprend pas les invendus.
 - Mettre en place une meilleure organisation pour préparer les commandes : reconnaissance des fleurs à la livraison, et meilleure identification des commandes.
 - Arrondir les prix pour faciliter le paiement sur place ? Possible, mais attention, concurrence des grands distributeurs.
 - Meilleure signalisation des stands et de la visibilité de l'AP.
- Participation au jury pour le spectacle « ST-Bar Show »
 - L'AP salue le spectacle « Saint Bar Show », les performances des élèves et des profs.
 - L'AP (via Annick) a remercié Mme Englebert de l'avoir invitée à participer au Jury.
 - Bar à bières ? à relancer éventuellement à partir de 2018 ? Annick et Christophe mentionnent qu'ils sont prêts à revenir l'année prochaine pour donner un coup de main pour des activités de ce type.
 - Visite guidée du quartier : demander à René s'il serait toujours disposé à être guide.

Tutorat : soutien à la démarche par un financement

Fête de la musique (28 avril 2017) :

- Participation de l'AP pour récompenser les jeunes talents

Session de sensibilisation à l'informatique (13 mai 2017) : – proposée aux 3^{ème} avec le support de Monsieur Herman (du bureau 3-4) : 20 jeunes ont participé de 14H à 17H à des activités ludiques visant à les sensibiliser à l'informatique.

- Impression globale:
 - Participation de 20 élèves.
 - Retour positif, tant des élèves que des parents
 - Excellente organisation par rapport au nombre d'ateliers
 - Prise de conscience qu'il y a un « manque » à combler au niveau du Collège.
A améliorer :
 - a) nécessité de communiquer plus et plus tôt avec préannonce et rappel
 - b) Réflexion globale au niveau du projet, qui pourrait être plus ambitieux, et être plus intégré au sein du Collège, éventuellement comme une activité parascolaire comparable à ce qui est mis en place aux activités cyclo ou musique.
 - c) Prévoir l'activité en février (plus favorable à des activités à l'intérieur).
- Conclusion : à poursuivre et à amplifier

Rencontre avec le collège (26 mai 2017) : Annick et Bernard, pour l'AP et la direction du collège, le secrétariat et les trois responsables de niveau (ainsi que leur équipe). Très bon contact – certainement à refaire...

Renouvellement importante du bureau de l'AP :

- Une nouvelle équipe a été mise en place
 - Bernard pour le rôle de Président
 - Annick pour le rôle de Secrétaire
 - Giuseppe pour le rôle de Trésorier
 - Abdel pour le rôle communication
- En octobre de nouveaux membres ont rejoints le bureau
- Adaptation de notre ROI (Règlement d'Ordre Intérieure)
- Sondage auprès des Parents du collège sur le rôle et les attentes vis-à-vis de l'AP
 - 3/01/2018 : 163 réponses – analyses et résultats en cours

Septembre 2017 : inscriptions à l'AP - 230 parents inscrits (264 parents inscrits pour l'année 2016/2017). Le renouvellement des inscriptions demande toujours beaucoup de temps et d'énergie (participation aux trois réunions de Parents) !

Souper multiculturel (20 octobre 2017) : participation des membres de l'AP

Soirée des Rhétos de St-Bar (22 décembre 2017) : participation de 6 membres de l'AP de 20H30 à 2H

- Soutien apprécié des rhétos et de la direction
- Gestion de la vente d'alcool à <16 ans et <18 ans à revoir

<p style="text-align: center;">Règlement d'ordre intérieur (ROI) de l'Association des Parents du Collège Saint-Barthélemy (Association de fait)</p>
--

1. But de l'Association des Parents :

Une Association de Parents (AP) tente de **favoriser la meilleure relation possible entre l'établissement scolaire et l'ensemble des Parents** de l'école. L'AP est le partenaire privilégié qui représente les Parents au sein de l'école et est le relais vis-à-vis de la direction de l'établissement.

Les Associations de Parents **soutiennent également les parents** dans leurs responsabilités d'éducateurs et de citoyens, et développe la solidarité entre les personnes. L'association de Parents est enfin un **lieu d'information et de débat** autour des sujets liés à la politique de l'enseignement, des institutions ou de l'éducation.

Notre Association de Parents est un lieu de concertation et d'échange constructif ayant divers objectifs, comme celui de collaborer avec les enseignants et la direction à la promotion d'un enseignement de qualité. Ses actions et son implication dans la vie du Collège servent également à montrer aux élèves que leurs parents s'intéressent à ce qu'ils font à l'école et qu'ils se préoccupent de leur éducation et de leur bien-être.

A travers de notre Association, les parents ont la possibilité de remettre leur avis, de mieux comprendre la structure du système scolaire et l'organisation de l'école. Elle permet donc de mieux se connaître entre partenaires de l'école. Enfin, dans la mesure de ses possibilités, l'AP aide matériellement le Collège et organise certaines activités.

Pour ce faire l'AP du Collège Saint-Barthélemy aura le fil conducteur suivant :

- Avoir le sens de nos propres responsabilités en complémentarité et en toute indépendance des autres membres de la communauté éducative ;
- Garder notre liberté d'expression et notre sens critique ;
- Se montrer avant tout constructif en vue de progresser.

L'AP s'efforcera de représenter démocratiquement les parents dans toutes les instances où les intérêts éducatifs des enfants sont en jeu et de promouvoir la collaboration entre les parents et l'école. Toutes les propositions et activités de l'AP tiendront compte du projet éducatif de l'école.

2. Missions de l'AP :

- Etre représentative et porte-parole de tous les parents (veiller à l'intérêt général au-delà de l'intérêt particulier) ;

- Etre présente pour soutenir les acteurs de l'école dans la mesure de ses possibilités, en concertation avec eux ;
- Etre observateurs de tous les domaines qui concernent la vie de nos enfants à l'école et, selon le cas, faire des propositions de changement aux acteurs concernés ;
- Organiser tous les 2 ans l'élection des représentants des parents au conseil de participation selon les règles du décret-mission ;
- Prendre une part active au conseil de participation et être partenaire actif des projets éducatif, pédagogique et d'établissement ;
- Etre en lien avec d'autres écoles et d'autres Parents notamment en s'affiliant à l'Union des Fédérations des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique (UFAPEC) ;
- Promouvoir l'information et la formation permanente des parents par rapport à leur rôle éducatif et leur appartenance à la communauté éducative.

3. Des membres :

Font partie de l'AP l'ensemble des parents en ordre de cotisation. Cette cotisation est annuelle. Certains droits ou avantages sont accordés aux membres : assurance par exemple pour les participants aux activités AP, accès à un site web, etc.

4. Bureau de l'AP :

Le Bureau de l'AP est composé du Président, du Secrétaire et du Trésorier de l'Association des Parents, ainsi que de tout parent souhaitant s'investir dans l'organisation et le suivi des activités de l'Association des Parents.

Est invité permanent aux réunions du Bureau un représentant de la Direction du Collège, avec voix consultative.

Les personnes occupants les postes de Président, de Secrétaire et de Trésorier sont élus par l'AG au scrutin secret pour deux ans maximum, renouvelables par et parmi les parents d'élèves membres de l'AP.

Le Bureau se réunit 8 fois par an, le 3ème lundi de chaque mois de septembre à juin. A chaque réunion, un rapporteur et un gardien du temps sont désignés pour le bon déroulement de celles-ci.

La liste des membres du Bureau sera communiquée à l'ensemble des membres de l'Association et transmise à la direction ainsi qu'aux sous-directions.

L'ordre du jour est fixé par le Président. Chaque parent a la possibilité de soumettre une proposition de point à aborder par le Bureau via le courriel info@ap.saintbar.be .

Les décisions du Bureau se prennent au consensus. Le Président a notamment pour mission de rechercher le consensus.

A défaut de consensus, le point est reporté à la réunion suivante. Lors de cette séance, la décision est acquise à la majorité simple des membres présents.

Le Bureau a notamment pour mission de veiller à la bonne communication aux parents des activités et des décisions de l'AP, via le site <https://ap.saintbar.be/> et la page facebook <https://www.facebook.com/apsaintbar/>. Pour ce faire, le Bureau veillera à l'actualisation de leur contenu.

La responsabilité personnelle des membres du Bureau peut être engagée de manière « solidaire et indivisible », c'est pourquoi l'AP doit être gérée « en bon père de famille ».

Les comptes bancaires sont gérés par le Trésorier, les mandataires en seront le Président et le Trésorier. Toute dépense supérieure à 50 EUR devra être approuvée par le Président.

5. L'Assemblée générale :

Les membres de l'association se réunissent au moins une fois par an, en Assemblée générale. L'ordre du jour est fixé par le Bureau de l'Association des Parents.

Une délibération de l'Assemblée générale est requise notamment pour :

1. la modification du ROI ;
2. la nomination et la révocation des Président, Secrétaire et Trésorier ;
3. l'approbation du rapport d'activités de l'AP ;
4. l'approbation des budgets et des comptes ;
5. la décharge à octroyer au Trésorier.

Les décisions se prennent à la majorité simple. Pour les questions de personne(s), le vote est obligatoire et secret.

Merci de votre engagement dans l'Association des Parents de Saint- Barthélemy.

Janvier 2018

Annexe 3
Projets 2018

- 1) Soutien financier de l'AP
 - a. Soutien à la fête de la musique – talent de St-Bar
 - b. Soutien au tutorat
 - c. Soutien pour les Tee-Shirt des premières années
- 2) Participation à la fête du collège :
 - a. Jury au Spectacle
 - b. Bar
 - c. Vente de fleurs
- 3) Soutien à la soirée des Rhéto
- 4) Conférences de l'AP
 - a. Une conférence en lien avec le collège (Prof – partenaire pour un sujet)
 - b. Une conférence sur un sujet « Parents »
- 5) 100 ans du collège
 - a. Participation au groupe de réflexion
 - b. Définition du rôle de l'AP dans cet évènement
- 6) Sondage décembre 2017 :
 - a. Analyse et orientation de notre activité
- 7) Communication avec les Parents
 - a. Revoir le site internet
 - b. Mise en place d'une page FACEBOOK
 - c. Bulletin d'information 2x par an
- 8) Communication avec le Collège
 - a. Présence de M. Ceccato à nos réunions
 - b. Contact direct au collège 2x par an (Direction, bureau, responsable de niveau, secrétariat, économat)